

“Les homosexuels furent parmi les premiers à être envoyés dans des camps de concentration”

• Valérie Lehoux



Le sort des homosexuels pendant la seconde guerre mondiale est demeuré longtemps méconnu. Alors qu'on célèbre les 75 ans de la libération d'Auschwitz, l'historienne Christine Bard revient sur cette page de

L'Histoire, tue par les victimes elles-mêmes et négligée par les chercheurs.

Alors qu'est célébré le 75^e anniversaire de la découverte des camps de concentration, une histoire, longtemps négligée, est de plus en plus étudiée : celle des homosexuels, réprimés par les nazis et leurs alliés. Une journée consacrée au sujet aura lieu en mars à l'Université d'Angers, organisée par Christine Bard, qui y est professeure d'histoire contemporaine (UMR Temos). Elle revient sur ce passé trop méconnu, et sur l'élaboration de sa mémoire.

Le sort des homosexuels pendant la Seconde Guerre mondiale fut longtemps sous-étudié, ou du moins sous-médiatisé. Pourquoi ? Homophobie latente ? Compétition des mémoires ? Manque de documents ?

Il ne faut pas penser la répression de l'homosexualité sur le modèle de celle de la Résistance, ou de la persécution des Juifs d'Europe. Les phénomènes sont incommensurables. Si la déportation des homosexuels fut abordée dès 1946 par des témoignages tels que ceux du résistant David Rousset ou du commandant d'Auschwitz Rudolf Hoess, ces victimes du nazisme ont pu être considérées comme une minorité négligeable. Parfois aussi perçues avec mépris. Et si, à la Libération, la répression de l'homosexualité s'est atténuée, elle ne fut pas remise en cause.

Les survivants eux-mêmes craignaient les conséquences de la révélation de leur internement – ce qu'explique, parmi d'autres, Michael Pollak dans *L'Expérience concentrationnaire*. Ils ont fait preuve d'un silence collectif. Ce n'est qu'après 1968 que s'est ouvert « l'espace du dicible », s'adossant au militantisme LGBTI+. C'était aussi la fin du tabou sur Vichy, le « réveil » de la mémoire juive, étudié par l'historien Henry Rousso. Un nouveau rapport au passé s'est mis en place. Une sorte de « droit à la mémoire ». Pour l'historienne [Florence Tamagne](#), qui a beaucoup travaillé sur le sujet, c'est seulement au cours des vingt dernières années que cela est devenu un chantier pour les chercheurs avec des publications et, désormais, des thèses et des colloques.

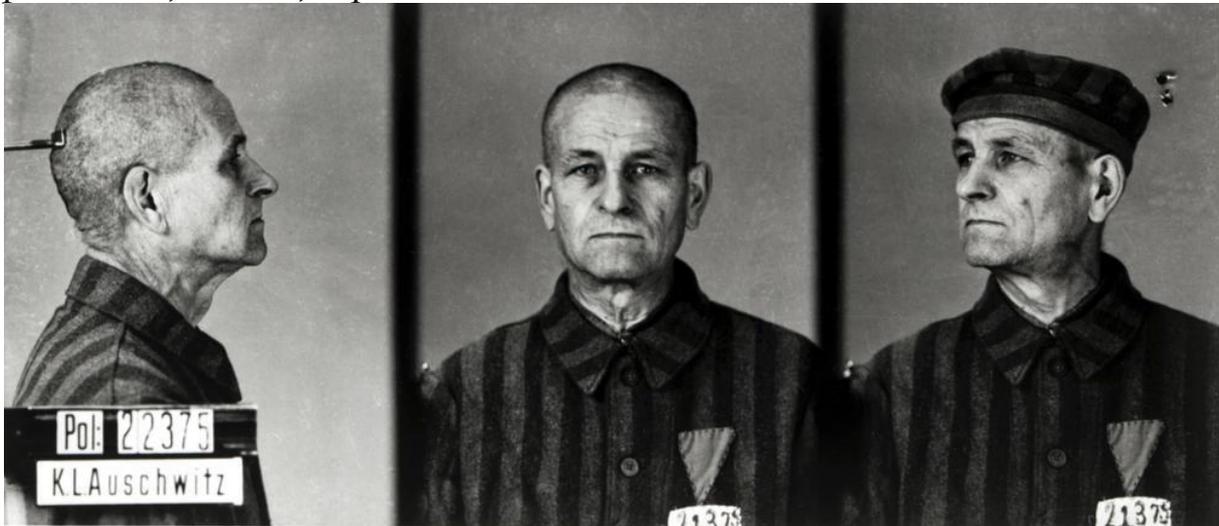
“Il y avait à l'égard des homosexuels une suspicion de passivité sexuelle autant que politique.”

Les homosexuels étaient-ils considérés comme de « mauvaises victimes » ?

Leur mise à l'écart fut très nette dans les cérémonies du souvenir ; leur présence irritait des associations de déportés. L'imaginaire homophobe est une dimension du problème ; il y avait à l'égard des homosexuels une suspicion de passivité sexuelle autant que politique. Jusqu'à nos jours, ils sont très injustement sur-représentés parmi les figures de la collaboration – en particulier dans le monde des lettres – et sous-représentés dans la Résistance. Les médias aussi ont mis du temps à s'emparer du sujet. C'est d'abord *Gai Pied*, journal militant, qui publie en 1982 le témoignage de Pierre Seel. Ce

Français, déporté pour homosexualité à l'âge de 17 ans au camp de Schirmeck, en Alsace, brise le silence dans une lettre ouverte à l'évêque de Strasbourg, qui a assimilé les homosexuels à des infirmes. Il faudra encore attendre une dizaine d'années pour que Pierre Seel soit invité à quelques émissions de télévision. [En 1994, il publiera chez Calmann-Lévy un poignant témoignage, *Moi, Pierre Seel, déporté homosexuel*, coécrit avec Jean Le Bitoux, ndlr.]

Enfin, la reconnaissance par l'État de son rôle dans la déportation des Juifs a sans doute facilité un changement. Le Premier ministre socialiste Lionel Jospin déclare, le 26 avril 2001, qu'il ne faut laisser personne « à l'écart de l'entreprise de mémoire », citant les homosexuels, les réfugiés espagnols, les Tsiganes. Le discours de Jacques Chirac le 24 avril 2005 marque un tournant. Il évoque « en Allemagne, mais aussi sur notre territoire, celles et ceux que leur vie personnelle distinguait, je pense aux homosexuels, qui étaient poursuivis, arrêtés, déportés ».



À partir de quand s'est vraiment structurée une mémoire de la déportation homosexuelle ?

L'élan véritable est donné en 1972 par la publication du premier témoignage d'un déporté pour homosexualité, l'Autrichien Heinz Heger (1917-1994), *Les Hommes au triangle rose*. C'est d'ailleurs en assistant à une présentation de ce témoignage que Pierre Seel se décidera à parler à un tiers de son secret, première étape d'un coming out difficile. En parallèle, Guy Hocquenghem, ancien militant du Front homosexuel d'action révolutionnaire, devenu journaliste et écrivain, intégrera pleinement la répression nazie dans sa perspective d'une histoire gay. Les triangles roses sont évoqués dans le film qu'il réalise en 1979 avec Lionel Soukaz, *Race d'ep !* (« pédéraste » en verlan). Il en fait un élément de définition de l'identité gay et évoque avec colère un génocide méconnu.

Vint ensuite le temps de la structuration dans des associations : le Mémorial de la déportation homosexuelle créé en 1989, puis Les « Oublié.e.s » de la mémoire, en 2003. Elles vont obtenir progressivement une certaine reconnaissance. Un monument parisien est en ce moment en cours de

réalisation. Mais le théâtre et le cinéma auront tout autant informé et sensibilisé l'opinion publique. La pièce de théâtre de Martin Sherman *Bent* (1979), inspirée de l'histoire de Heger, [devient un film en 1997](#). Un documentaire américain filme les derniers survivants : *Paragraph 175*, en 2001-2002 ; [le téléfilm *Un amour à taire*](#), en 2005, obtient un certain succès. En 2010, *L'Arbre et la Forêt* emprunte des éléments au récit de Pierre Seel.

L'Allemagne nazie avait organisé une politique de répression de l'homosexualité via le paragraphe 175 de son code pénal. Que disait-il précisément ?

Ce paragraphe 175 remontait à une loi de 1871, elle-même héritière d'une vieille loi prussienne. Elle prévoyait une peine de prison et la perte des droits civiques pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes. La peine était modulée selon la nature du rapport sexuel (pour punir davantage la sodomie), l'âge des partenaires et la récidive. Sous la république de Weimar, et malgré d'incontestables libertés nouvelles en particulier à Berlin, il y avait sept cents arrestations environ par an. La répression s'aggrava dès la victoire du nazisme en 1933.

Les homosexuels furent parmi les premiers à être envoyés dans des camps, généralement sans jugement, à la suite de dénonciations et de rafles policières. Ils sont disséminés dans tous les camps : Dachau, puis Orianienburg-Sachsenhausen, Buchenwald... En 1935, le paragraphe 175 renforça la répression, incluant la pénalisation de simples caresses. La peine la plus grave allait jusqu'à dix ans de travaux forcés. Puis le fichage et les délations furent pratiqués à large échelle. Après un passage en prison, des homosexuels étaient envoyés dans des camps au prétexte d'y être rééduqués par le travail. D'autres, prétendant être convertis à l'hétérosexualité ou ayant subi une castration « volontaire », étaient intégrés dans l'armée.

“Dès les années 1970, le mouvement homosexuel utilisa ce triangle rose comme son symbole, retournant ainsi le stigmaté.”

Les homosexuels portaient-ils le triangle rose comme les Juifs l'étoile jaune ?

Non, dans le Reich, le port obligatoire de l'étoile jaune, inspirée de la rouelle du Moyen Âge, fut exigé dans l'espace public sur les vêtements civils à partir de 1941 (1942 en France), alors que le triangle rose, comme les autres triangles, a été utilisé dans les camps de concentration uniquement, sur les uniformes rayés – à partir de 1937, à Dachau. Le triangle était rouge, pour les politiques, marron pour les Tsiganes, noir pour les asociaux parmi lesquels les prostituées et les lesbiennes, vert pour les criminels de droit commun, violet pour les Témoins de Jéhovah, etc.

Pourquoi le rose ? La couleur considérée comme féminine montre que l'homosexualité était pensée comme une inversion contre-nature que trahissaient des comportements, des goûts, des manières de parler efféminées. Dès les années 1970, le mouvement homosexuel utilisa ce triangle rose comme

son symbole, retournant ainsi le stigmat. Act Up le retournera même au sens propre en le basculant la pointe vers le haut.

“Dans le même temps, trois pays dépénalisaient l’homosexualité : l’Islande, la Suisse et la Suède.”

A-t-on une idée précise du nombre d’homosexuels, en Europe, qui ont été détenus dans les camps nazis ?

Cent mille homosexuels furent fichés sur le territoire du III^e Reich. Cinquante mille furent condamnés par la justice pour acte homosexuel. Entre cinq mille et quinze mille furent envoyés dans les camps de concentration où ils moururent pour la plupart. On estime que vivaient en Allemagne entre un million cinq cent mille et deux millions d’homosexuels. Les nazis voulaient exclure ces éléments jugés impurs, mais leur biopolitique ne concernait pas les pays occupés, où vivaient des populations jugées inférieures sur le plan racial. La présence des homosexuels était même censée faciliter leur domination en hâtant leur décadence. À l’échelle européenne, l’extermination des homosexuels n’était donc pas un objectif. En revanche, la politique homophobe nazie a été une source d’inspiration pour des pouvoirs locaux sous tutelle alors que, dans le même temps, trois pays dépénalisaient l’homosexualité : l’Islande, la Suisse et la Suède.

Et en France ?

Le paragraphe 175 s’est appliqué à l’Alsace-Moselle, car elle avait été annexée au Reich en 1940, donc soumise au Code pénal allemand. Dans le Nord-Pas-de-Calais, coupé du reste du pays et fondu dans l’Administration militaire de la Belgique et du nord de la France, au moins trente-cinq Français ont aussi été condamnés au titre du paragraphe 175 par des tribunaux allemands siégeant en France.

“Avant Vichy, il n’y avait pas de pénalisation de l’homosexualité mais une surveillance policière des lieux de drague.”

Le régime de Vichy n’a-t-il pas pris des initiatives contre l’homosexualité ?

Avant Vichy, il n’y avait pas de pénalisation de l’homosexualité mais une surveillance policière des lieux de drague comme les parcs, les pissotières. Au nom de l’outrage public à la pudeur ou de l’incitation de mineur à la débauche, des homosexuels pouvaient être condamnés. Sous l’Occupation, la loi du 6 août 1942 modifiant l’article 334 du Code pénal créa une répression spécifique pour les actes homosexuels impliquant un mineur de moins de 21 ans.

De récentes recherches montrent que les condamnations ont été nombreuses après Vichy, ce dont la mémoire collective n’a gardé aucune trace. Car la loi fut maintenue à la Libération, et même renforcée en 1960 par l’amendement Mirguet – visant la protection des « enfants » face au « fléau » de l’homosexualité. Ce n’est qu’en 1982 que la gauche au pouvoir, avec Robert Badinter garde des Sceaux, abolira ce dispositif.



Un sort particulier était-il réservé aux homosexuels par rapport aux prisonniers politiques, aux Juifs, aux Tsiganes etc. ?

À partir de 1942, Juifs et Tsiganes sont envoyés à la mort dans les camps d'extermination. Les homosexuels, eux, sont envoyés dans des camps de concentration. Et là ils subissent tortures, travaux entraînant la mort par épuisement, expérimentations médicales, et, de tous les détenus, ils présentent le taux de mortalité le plus élevé. Pierre Seel assistera à la mort atroce de son amoureux, Jo, dévoré par les chiens que les gardiens avaient lâchés sur lui. Lui-même a été torturé et violé.

En Allemagne, certains détenus furent castrés, après qu'a été constaté l'échec des « traitements » hormonaux et comportementaux – l'obligation de coïts avec des prostituées dans les bordels des camps, par exemple, comme le rapporte Heinz Heger. On peut ajouter que les homosexuels bénéficiaient moins que d'autres de la solidarité – qui n'avait rien de général – entre détenus tant ils étaient méprisés.

“À leur retour des camps, ceux qui sont rentrés n'ont pas parlé : leur vie homosexuelle était secrète.”

Il semble incroyable que Pierre Seel soit le seul Français à avoir obtenu le titre de déporté en tant qu'homosexuel...

Et encore, il l'eut très tardivement, en 1994, après un combat très courageux. Dans le *Libération* du 2 mai 1995, il déclara : « *La carte de déporté me rend mon identité, mais je n'aurais pas accepté qu'elle mentionne la raison de ma déportation. Les Juifs, les Tsiganes, les communistes n'ont pas de carte spécifique. Ce sont eux aussi simplement des victimes du nazisme. Cette carte est pour moi la fin de mon isolement, à la fois un mélange de fierté et de*

bonheur. Fierté d'appartenir au monde des déportés, bonheur de voir mes souffrances enfin reconnues. À 70 ans, de pouvoir participer officiellement à une cérémonie m'apporte un peu de paix. »

Il est arrivé que des soldats allemands aient des relations homosexuelles avec des Français. Quand ils étaient découverts, quel sort leur réservait l'armée ?

Ils étaient punis. À Angers, selon un ancien résistant, un officier, fut envoyé sur le front de l'Est ; il avait gardé sur lui les noms de quinze hommes français avec lesquels il avait des relations sexuelles. Tous ont été déportés. Beaucoup étaient mariés et avaient une double vie. À leur retour des camps, ceux qui sont rentrés n'ont pas parlé : leur vie homosexuelle était secrète ; ils avaient couché avec l'ennemi.

Le motif réel de la déportation n'apparaît pas dans les archives. Seul un grand hasard a permis qu'un employé de la mairie d'Angers, homosexuel, transmette cette histoire à voix basse à un ami résistant (aujourd'hui décédé) qui me confia à nouveau à voix basse, soixante ans plus tard, cette histoire. Ces quinze hommes ne figurent donc pas dans le décompte officiel de la déportation homosexuelle.

“L'homosexualité féminine était perçue comme une atteinte à la prospérité démographique de la race aryenne.”

Quid des homosexuelles femmes ?

Le paragraphe 175 ne concernait pas l'homosexualité féminine, mais celle-ci était moralement et politiquement réprouvée, perçue comme une atteinte à la prospérité démographique de la race aryenne, et comme une façon d'échapper à la domination masculine. Sous divers prétextes, des lesbiennes furent donc déportées et portèrent le triangle noir des « asociaux ». Un certain nombre ont été envoyées dans des bordels au sein même des camps pour des travaux forcés sexuels qui se terminaient par la mort.

Le règlement de Ravensbrück, camp de femmes, interdisait explicitement les relations lesbiennes. Or les relations d'amour entre femmes (avec ou sans expression sexuelle) ont été une manière de survivre, la lecture de *Milena*, de Margarete Buber-Neumann, donne une idée de la force qu'elles donnent. C'est ce que veut montrer l'historienne Marie-Jo Bonnet dans un livre récent. Je souhaite que cette histoire soit relue au prisme du genre et des sexualités. Une histoire queer de la déportation est en train de s'écrire, rendant visibles, par exemple, les liens homosexuels des déportées comme le font [Isabelle Sentis et Ana Hájková à l'Université de Warwick](#).

Le cas des gays a-t-il été évoqué à Nuremberg en 1945-1946 ?

Très peu. L'homosexualité était alors pathologisée par la psychiatrie, ce qui créait peu d'empathie. De plus, les États-Unis, qui orchestraient le déroulement de ce tribunal militaire international, partageaient avec d'autres pays une homophobie institutionnelle. Le climat n'était pas favorable. Mais il faut bien comprendre que l'on reproche aussi à Nuremberg d'avoir donné au

génocide des Juifs une place périphérique : seuls trois survivants de la Shoah furent invités à témoigner. Dans une telle configuration mémorielle, il est évident qu'il n'y avait aucune place pour des victimes homosexuelles.

UNE JOURNÉE D'ÉTUDES

Le 25 mars, Christine Bard organise, à l'Université d'Angers, une journée d'études consacrée au sort des homosexuels pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle réunira notamment chercheurs, étudiants et représentants de l'association LGBT angevine Quazar ; et prendra place dans le « mois du genre » de l'Université d'Angers – qui propose une trentaine d'événements culturels, dans une dynamique d'engagements contre le sexisme et les LGBTphobies. L'historienne nous explique ce qu'elle en attend.

“Depuis la place où nous sommes, une université, nous plaçons notre espoir de changement dans la recherche, la connaissance, la transmission et la discussion. Je souhaite faire connaître des travaux de grande qualité : ceux de Régis Schlagdenhauffen sur les monuments dédiés à la mémoire de la déportation homosexuelle ; de Sam Seydieh sur les mouvements LGBT et cette question ; d'Arnaud Boulligny pour faire le point sur les recherches complexes établissant le nombre et l'identité des déportés pour motif d'homosexualité. Ou encore les travaux des historiennes allemandes sur les lesbiennes, que Suzette Robichon traduit... Mais si la répression de l'homosexualité doit être mieux connue, elle ne doit pas résumer à elle seule l'histoire des homosexuel(le)s pendant ces années si sombres. On constate d'ailleurs le besoin de figures héroïques, à travers la reconnaissance (tardive) d'Alan Turing (que beaucoup ont découvert dans le film *Imitation Game*) ou de Fritz Bauer, l'initiateur du « procès d'Auschwitz » (*Le Labyrinthe du silence* en 2014 et l'année suivante *Fritz Bauer, un héros allemand*). Du côté des femmes, citons [Rose Valland](#), qui contribua au sauvetage du patrimoine artistique français et à la restitution des œuvres spoliées aux Juifs (même si le film *Monuments Men* l'hétérosexualise). On découvre aussi des couples de femmes engagées dans la Résistance : la Ville de Paris vient de créer les allées Éveline-Garnier et Andrée-Jacob. On peut encore penser aux artistes Claude Cahun et Marcel Moore, condamnées à mort et sauvées in extremis par la Libération. Brigitte Benkemoun, invitée à Angers, évoquera enfin, à travers l'histoire de son grand-oncle, juif et qui fut assassiné à Auschwitz, les homosexuels, peu visibles, dont la vie privée fut cachée dans les familles.”